



DE LEGE LATA

Huissiers de Justice Associés

**Arnaud de Montalembert d'Essé
Luc Micallef
Pierre Liauzu**

40, rue de Monceau
75008 PARIS
www.etude-dll.com

PROCES VERBAL DE CONSTAT



DE LEGE LATA

Huissiers de Justice Associés

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

Constat n°9200240

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE VINGT SEPT JANVIER

A LA REQUETE DU :

Comptable du SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 16^{ème} PORTE DAUPHINE, représentant l'Etat, domicilié en ses bureaux 146 avenue de Malakoff 75775 PARIS CEDEX 16,

Ayant pour Avocat constitué, **la SELARL DGS, agissant par Maître Vanessa GRYNWAJC, membre associé de l'AARPI DUFAU-GRYNWAJC-STIBBE**, Avocat à la cour d'appel de Paris, 40, rue de Monceau 75008 PARIS – Téléphone 01 45 63 55 55 – Fax 01 45 63 56 56, email : v.grynwacj@dgs-avocats.com. Palais P 211.

LAQUELLE M'EXPOSE :

Il a été délivré le 11 juin 2019 par exploit de la SCP P.BRIONE et P-M. MUTEREL, Huissiers de Justice Associés à CHENNEVIERES SUR MARNE un commandement de payer valant saisie à l'encontre du Service du Domaine, représenté par le Directeur de la Direction Nationale d'interventions domaniales (DNID), dont les bureaux sont situés : Les Hellipses, 3 avenue du Chemin du Presles 94417 SAINT MAURICE CEDEX, curateur de la succession vacante de feu Monsieur né le 30 décembre 1964 à PARIS 12^{ème} arrondissement, décédé le 14 septembre 2010, aux fins de vente des lots N°1043 et 4034 dépendant de l'immeuble situé à PARIS 16^{ème} arrondissement, 65 avenue Victor Hugo et 2 rue Georges Ville, savoir :

- *le lot N°1043, dans le bâtiment unique, escalier A au cinquième étage en face, un appartement donnant sur l'avenue Victor Hugo et la rue Georges Ville, composé de : grande galerie de réception, grand salon, salle à manger, trois chambres, deux salles de bains, un water-closet, une cuisine avec dégagement et les water-closets sur le palier de l'escalier de service C , et les 23/39èmes des parties communes spéciales avec le lot N°1044, de la partie du palier et de l'escalier de service C et les 894/10090èmes des parties communes générales,*
- *le lot N°1034, dans le bâtiment unique, escalier B, au sous-sol, une cave double N°6, 6 bis et les 20/10090èmes des parties communes générales de l'immeuble.*

Un procès-verbal de description a été dressé le 8 juillet 2019 par acte du Ministère de Maître Didier GATIMEL.

Aucune photographie n'a cependant été annexée audit Procès-verbal.

Aussi, conformément à l'article R 322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, il a été demandé au Juge de l'Exécution au Tribunal Judiciaire de PARIS qu'il soit désigné un Huissier de Justice afin de compléter le Procès-verbal de Description dressé le 8 juillet 2019 par des photographies, en vu de l'audience d'adjudication fixée au jeudi 6 février 2020 à 14 heures.

Une Ordonnance a été rendue le 17 janvier 2020 par le Juge de l'Exécution au Tribunal Judiciaire de PARIS, vous commettant à l'effet de compléter le Procès-verbal de Description dressé le 9 juillet 2019 par des photographies.

Je vous remets l'Original de cette Requête et de l'Ordonnance et vous demande d'y procéder.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Arnaud de MONTALEMBERT d'ESSE, Huissier de Justice associé en la Société par Actions Simplifiée DE LEGE LATA - CDJA, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la Résidence de Paris, domiciliés, 40, rue de Monceau à Paris 8ème, **soussigné**,

Certifie avoir sollicité le concours de la force publique, conformément aux termes de l'Ordonnance indiquant la possibilité d'être assisté de la force publique territorialement compétente et d'un serrurier et me suis rendu ce jour à 13h40, 65 avenue Victor Hugo / 2 rue Georges Ville, 75016 PARIS,



où étant, assisté de :

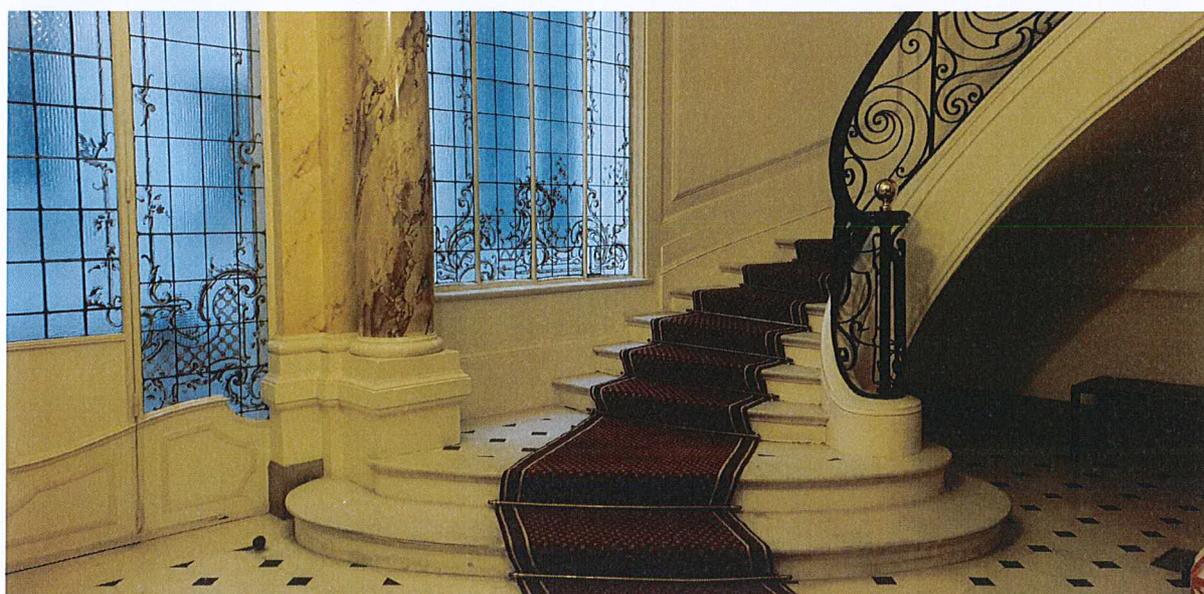
- Monsieur Sylvain ALLEGRI, gardien de la paix,
- Monsieur Renaud ALCARAZ, gardien de la paix,
- Monsieur Jean-Marc WANEGFFELEN, gardien de la paix, tous trois du commissariat de police du 16^{ème} arrondissement,
- Monsieur Ludovic BEAUFILS serrurier requis par mes soins,

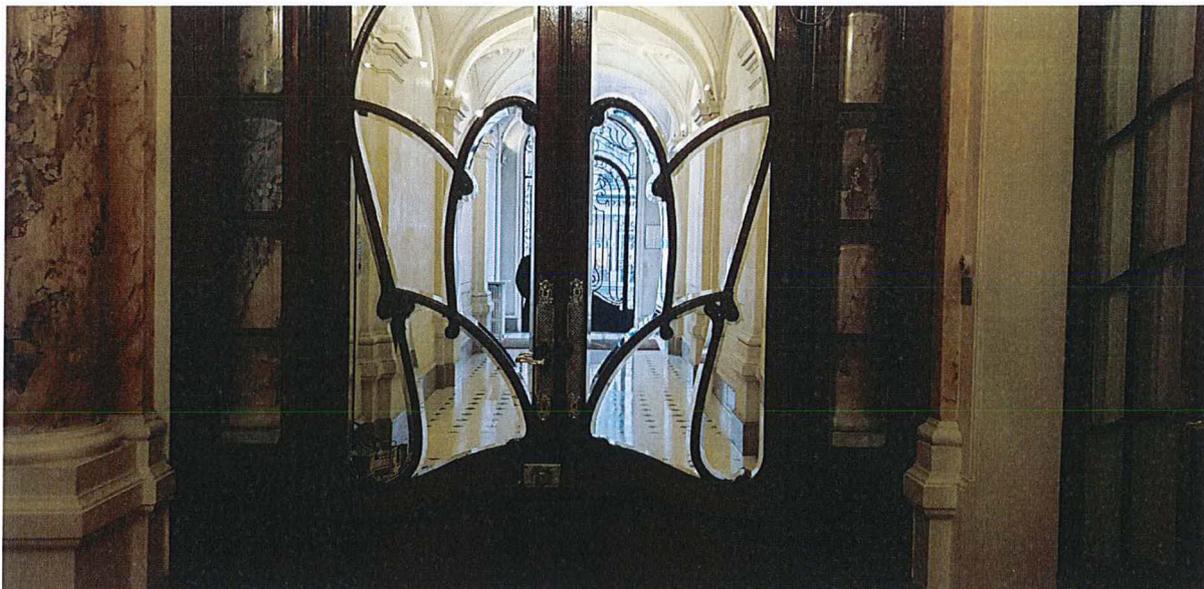
J'ai procédé aux constatations suivantes :

Dans les parties communes de l'immeuble j'effectue plusieurs prises de photographies :



Hall d'entrée.





Je rencontre Madameà qui je décline mes nom, prénom, qualité, ainsi que l'objet de ma venue, laquelle a été prévenue de ma visite ce jour à 14 heures et m'autorise à pénétrer dans les lieux.

Celle-ci me déclare : « être locataire, occuper les lieux avec sa sœur ».

Je procède à des prises de vues photographiques en débutant depuis la galerie d'entrée, la première chambre sur la droite, puis les différentes chambres desservies par le vestibule d'entrée, notant également la présence de sanitaires ou de différentes pièces.



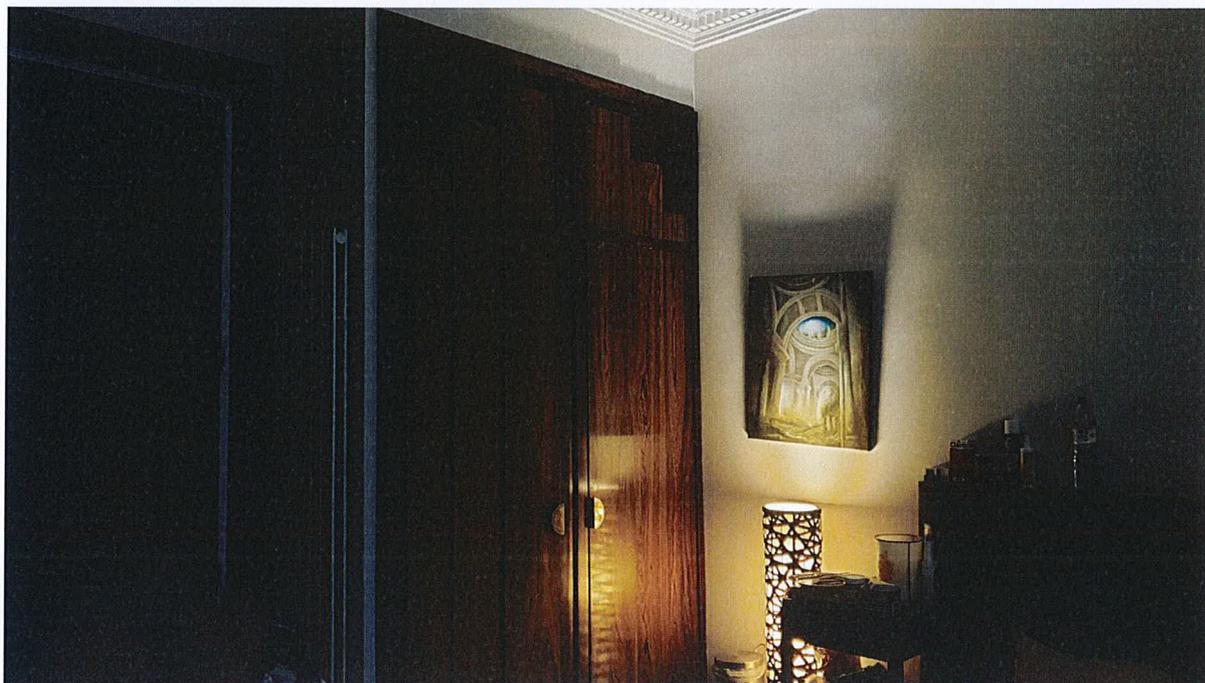
Vestibule d'entrée.



Première Chambre sur la rue Georges Ville.



Sanitaires hall d'entrée.



Seconde chambre sur la rue Georges Ville.



Salle de bains attenante à cette chambre.



Troisième chambre sur la rue Georges Ville.



Chambre d'angle Victor Hugo Georges Ville.





Salon/salle à manger.

Sur la gauche au fond du vestibule se trouve le séjour lequel dispose d'un couloir qui conduit à une salle d'eau, ainsi qu'à une cuisine.





Mes constatations terminées, je me suis retiré.

J'annexe au présent Procès-verbal de Constat des photographies prises sur place par mes soins, corroborant et illustrant mes constatations.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS QUE JE CLOTURE ET DONT JE DRESSE PROCES VERBAL DE DESCRIPTION POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Arnaud de MONTALEMBERT d'ESSE
Huissier de justice Associé

